



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

*Thierry BENOIT*

Député d'Ille-et-Vilaine  
Conseiller Général Canton Fougères-Sud  
Maire Adjoint de Lécousse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Monsieur Nicolas SARKOZY**  
**Président de la République**  
**Palais de l'Élysée**  
**55 rue du faubourg Saint-Honoré**  
**75 008 PARIS**

réf: TB/NCL.04/08

Fougères, le 4 août 2008

Monsieur le Président,

Je souhaite attirer votre attention sur une nouvelle réforme en cours, celle de la réforme de la Gendarmerie et plus particulièrement sur la suppression imminente du corps de commandement de la compagnie de Gendarmerie de l'arrondissement de Fougères. J'ai été informé, à ma grande surprise, de cette décision par le Sous-Préfet de Fougères au coeur de l'été dans des circonstances pour le moins opaques.

Le 29 novembre dernier, vous avez annoncé le transfert de l'autorité organique et budgétaire de la Gendarmerie du Ministère de la Défense au Ministère de l'Intérieur à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La Gendarmerie se trouve aujourd'hui à la veille d'importantes réformes avec son changement de tutelle ministérielle, l'élaboration d'une loi sur son organisation interne ainsi que la restructuration de ses effectifs dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). La nécessité de cette réforme se retrouve dans le rapport d'information du sénateur Jean Faure, qui, il faut le préciser, n'a jamais préconisé de réduire les effectifs actuels de la Gendarmerie.

La modernisation de notre pays et l'amélioration de la sécurité des Français impliquent une réorganisation constante de nos forces de sécurité intérieure. La Gendarmerie nationale est une institution ancestrale qui a su s'adapter au fil des siècles sans renoncer à sa spécificité première. Cette dernière consiste à assurer, à l'instar de la maréchaussée dont elle est l'héritière, la sécurité et le maintien de l'ordre public. Les gendarmes se font un devoir d'assumer seuls cette responsabilité sur 95 % du territoire national au profit de la moitié de la population française. La sixième circonscription d'Ille-et-Vilaine est une circonscription rurale dans laquelle la Gendarmerie joue un rôle primordial grâce à sa mobilité. Il est donc vital que ce territoire représentant un quart de la superficie de l'Ille-et-Vilaine conserve sa compagnie avec la totalité de ses moyens en hommes et en matériels.

*Thierry BENOIT*

Député d'Ille-et-Vilaine

Conseiller Général Canton Fougères-Sud

Maire Adjoint de Lécousse

Vous savez, Monsieur le Président, que mon attitude a toujours été placée sous le signe d'une collaboration constructive à l'égard de votre action, qui répond à l'intense besoin de réformes de notre pays. J'ai voté durant la dernière session parlementaire en faveur de la réforme des institutions après avoir soutenu la plupart des textes présentés par votre Majorité au Parlement. Ces positions s'ancrent dans ma détermination à voir la France entrer de plein pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle en échappant aux combats d'arrière-garde. Encore faut-il que les réformes initiées permettent à nos territoires de se développer ou consolider économiquement sans se transformer en zones sinistrées ou répulsives pour les investisseurs étrangers !

Je vous ai alerté, le 19 février dernier, sur la manière dont la réforme de la carte judiciaire a été conduite dans l'est de l'Ille-et-Vilaine sans tenir compte des avis des élus locaux ni des aspirations de la population. Si j'ai pu évoquer avec le Ministère de la Défense sereinement l'avenir du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie de Marine de Saint-Aubin-du-Cormier, je déplore que le redéploiement des forces de Gendarmerie n'ait pas bénéficié de la même transparence. Les méthodes employées par votre gouvernement pour réformer le pays pèchent par leurs trop grande opacité et mépris des réalités du terrain. Il aurait été en effet légitime que les instances du pays de Fougères aient été appelées dans le cadre de la réforme de la Gendarmerie à fournir une estimation sur les besoins en hommes de l'arrondissement de Fougères, tenant compte de sa localisation particulière à la frontière des départements de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne.

Notre territoire a connu en quelques années la restructuration de sa succursale de la Banque de France, de ses services EDF et de la direction de sa Poste, avant de se voir amputé de ses tribunaux d'instance et des prud'hommes par décret ministériel le 15 février 2008. Cette évolution conduit la population et l'ensemble des élus locaux à s'inquiéter du devenir de la Sous-Préfecture de Fougères dont certains services seront regroupés à Rennes prochainement, ainsi que du sort de son commissariat de police. La même logique ne saurait présider à la réorganisation de la compagnie de Gendarmerie de Fougères, qui aura la double mission de garantir l'ordre républicain ainsi que la paix sociale dans l'arrondissement de Fougères après la fermeture effective de ces juridictions.

Je réitère, Monsieur le Président, l'invitation que je vous ai adressée au mois de février dernier afin que vous puissiez constater personnellement les conséquences du retrait de l'État dans l'arrondissement de Fougères.

Espérant vous avoir sensibilisé à l'acuité de ce problème, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Thierry BENOIT

